



RENTRÉE 2024/2025

Inscriptions en **petite section** pour les
enfants Né(e)s en 2021

POUR L'INSCRIPTION SCOLAIRE EN MAIRIE:

- Justificatif de domicile **récent** (moins de 3 mois- quittance de loyer, facture E.D.F, etc....)
- Copie du jugement de séparation ou de divorce pour les parents séparés ou divorcés (joindre la convention délivrée avec le jugement de séparation ou de divorce)

Pensez à inscrire vos enfants pour la cantine, la garderie si vous avez besoin de ces services.

POUR L'ADMISSION A L'ECOLE :

- Certificat d'inscription délivré par la mairie de Bouville.
- Livret de famille
- Carnet de santé (vaccinations DTP obligatoire)
- Certificat de radiation pour les enfants ayant déjà été scolarisé.
- Copie du jugement de séparation ou de divorce pour les parents séparés ou divorcés (joindre la convention délivrée avec le jugement de séparation ou de divorce)

Une fois l'inscription établie en Mairie, aux jours et heures d'ouverture du secrétariat, je vous propose de vous rencontrer sur rendez-vous aux dates suivantes pour procéder à l'admission de votre enfant au sein de

l'établissement :

Jeudi 28 MARS entre 9h00 et 18h00

Samedi 30 MARS entre 10h00 et 12h00

Mardi 2 AVRIL entre 16h45 et 18h45

Jeudi 4 AVRIL entre 9h00 et 18h00

Vendredi 5 AVRIL entre 16h45 et 18h00

Prise de rendez-vous :

Par téléphone au **09.67.49.46.62** : Laissez un message avec vos coordonnées, je vous recontacterai.

Par courriel à l'adresse suivante : **0760911c@ac-normandie.fr**

Merci de votre attention

La directrice : A. MALLET